

221C1090
FR0013505062-FS0380

18 mai 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

TECHNICOLOR

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 mai 2021, la société Briarwood Chase Management LLC¹ (c/o Cogency Global Inc. 850 New Burton Road Suite 201, Dover, DE 19904, Delaware États-Unis), agissant pour le compte de fonds, a déclaré avoir franchi en hausse, le 12 mai 2021, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société TECHNICOLOR et détenir, pour le compte desdits fonds, 12 064 623 actions TECHNICOLOR représentant autant de droits de vote, soit 5,12% du capital et des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions TECHNICOLOR sur le marché.

¹ Contrôlée par M. Aalap Mahadevia. La société Briarwood Chase Management LLC agit indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Sur la base d'un capital composé de 235 807 823 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.